

FOCUS.MÉSO



Les formations préparant aux métiers du social en Lorraine

Directrice de la publication : Isabelle DELAUNAY (DRJSCS de Lorraine)
Rédaction : Evelyne BOURCERET (DRJSCS de Lorraine)
Mise en page : Jean-Louis WARIN (DRJSCS de Lorraine)

Une offre de formations diversifiées pour répondre aux besoins du territoire

Avec plus de trente formations dispensées sur son territoire, la Lorraine prépare chaque année plus de 2 000 personnes aux quatorze diplômes du travail social visés au titre V du code de l'action sociale et des familles (articles D.451-11 à D.451-104).

Cette diversité des diplômes permet de proposer une offre de formation étendue et variée, à un public au profil très diversifié, désireux de s'orienter vers ce secteur professionnel.

Il est important de noter que l'ensemble de ces diplômes constitue une filière de formation allant du niveau V au niveau I :

- Treize formations préparent aux trois Diplômes d'État (DE) de niveau V : *DE d'aides médico-psychologiques, DE auxiliaires de vie sociale, DE assistants familiaux*. Elles représentent 26% des effectifs.
- Trois formations préparent aux deux Diplômes d'État de de niveau IV : *DE technicien de l'intervention sociale et familiale et DE moniteur-éducateur*. Elles concentrent 20% des effectifs.
- Onze formations préparent aux cinq diplômes d'état de niveau III : *DE de conseiller en économie sociale et familiale, DE d'assistant de service social, DE d'éducateur spécialisé, DE d'éducateur de jeunes enfants et DE d'éducateur technique spécialisé*. Ces formations concentrent 48% des effectifs en 2013
- Quatre formations préparent aux trois Diplômes d'État de niveau II : *DE de médiateur familial, DE d'ingénieur social et Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale*.
- Une seule formation prépare à l'unique Diplôme d'État de niveau I : celui de *directeur d'établissement et de service d'intervention sociale*.

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Lorraine réalise annuellement une enquête auprès des instituts de formation préparant aux diplômes du travail social.



Pilotée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, cette enquête permet de recenser les établissements de formation et d'en dénombrer les élèves ou étudiants. Elle permet également de caractériser les personnes qui entrent en formation notamment en termes d'âge, de genre, de niveau d'études et d'origines sociale et géographique.

En Lorraine, neuf établissements préparant aux quatorze diplômes du travail social sont ainsi enquêtés chaque année. En 2013, près de 2 200 étudiants étaient concernés, dont plus de 1 000 entrants en première année.

Ce FOCUS.MESO présente les résultats de cette enquête pour la région Lorraine.

La DRJSCS de Lorraine tient à présenter ici ses plus vifs remerciements aux directeurs et gestionnaires des établissements de formation qui ont participé à cette enquête et sans qui cette publication n'aurait pu voir le jour.

DRJSCS de Lorraine
4 rue Bénit - CS 10011
54000 - NANCY Cedex
Tél. 03 83 17 91 01
Fax 03 83 17 91 00

 **Courriel** drjscs54@drjscs.gouv.fr
 **Internet** www.lorraine.drjscs.gouv.fr



Les formations préparant aux métiers du social : une articulation État/Région

Graphique 1 : Répartition des volumes de stagiaires selon les niveaux de formation

Source : DREES enquête École-social 2013 © DRJSCS de Lorraine



La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux régions des compétences importantes en matière de formations sociales qui étaient, jusqu'à cette date, du ressort de l'État.

Elle confie ainsi aux régions l'agrément ou l'autorisation des établissements de formation, le financement de ces établissements, l'attribution d'aides individuelles aux élèves ou étudiants ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma régional des formations sanitaires et des formations sociales.

L'État reste le garant de la délivrance des diplômes et titres de travail social. Il veille au respect des programmes, s'assure de la qualification des formateurs et responsables d'établissements. Il contrôle également la qualité des enseignements délivrés par les instituts préparant aux diplômes et titres de travail social.

L'analyse de la répartition des effectifs en formation (graphique 1) révèle qu'à la rentrée 2013 presque la moitié des élèves ou étudiants sont inscrits dans des filières préparant aux diplômes de niveau III, et qu'un quart environ le sont dans des filières préparant aux diplômes de niveau V.

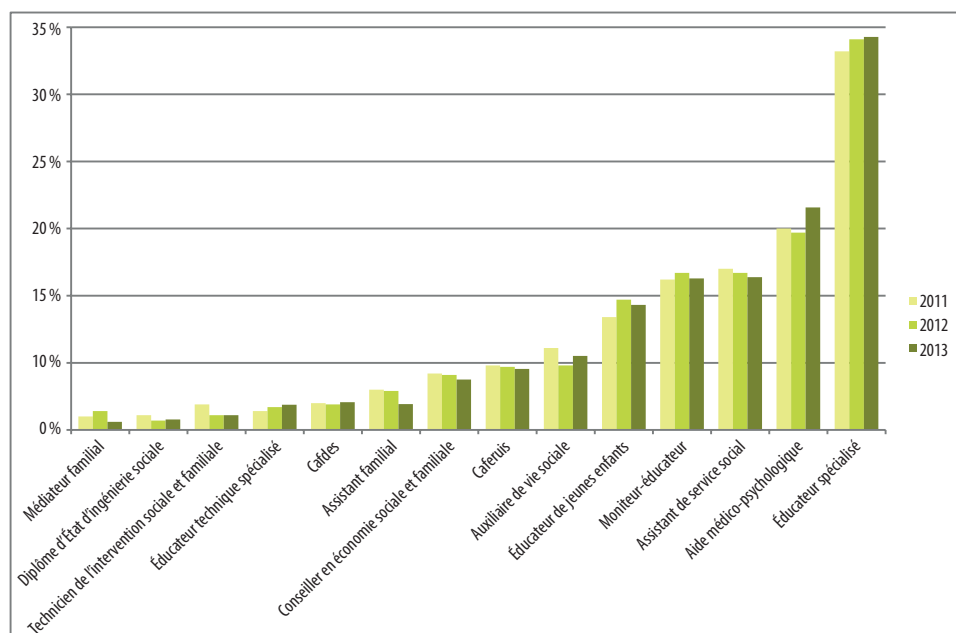
Neuf diplômes sur quatorze permettent d'acquérir un niveau de formation supérieur au niveau bac, ce qui représente 54% des stagiaires en formation. En effet l'exercice de fonctions éducatives, de coordination d'équipe ou de gestion d'établissements nécessitent, au sein d'un secteur professionnel où les publics peuvent être confrontés à de sérieuses difficultés

sociales ou d'insertion, des connaissances spécifiques et un niveau de compétence avéré. Par ailleurs, si les diplômés de niveaux IV et V sont moins nombreux que ceux de niveaux supérieurs, il est à noter qu'ils reposent sur une offre de formation étoffée : 16 actions de formation sur 32 concernent ces niveaux, pour 46% des stagiaires.

Principalement orientée vers l'encadrement direct des publics et l'accompagnement dans leur quotidien, la forte demande autour de ces cursus révèle les besoins en professionnels d'encadrement et la nécessité pour eux de posséder des compétences pédagogiques, psychologiques ou de médiation.

Graphique 2 : Poids des formations sur 3 années

Source : DREES enquête École-social 2013 © DRJSCS de Lorraine



Les étudiants éducateurs spécialisés sont, de loin, les plus nombreux avec $\frac{1}{3}$ des effectifs. Ils sont suivis des aides médico-psychologiques, des assistants de service social et des moniteurs-éducateurs.

À l'inverse, les effectifs les plus faibles concernent les filières des médiateurs familiaux et des ingénieurs sociaux.

Les cursus sont différents en fonction des disciplines. Certains diplômes se préparent en 1 an, comme celui des auxiliaires de vie sociale, ou conseiller en économie sociale et familiale. Certaines filières préparent au métier en 2 ans (aide médico psychologique, assistant familial, moniteur-éducateur...) ou en 3 ans (assistant de service social, éducateur spécialisé, médiateur familial). À l'exception du DE de conseiller en économie sociale et familiale qui se prépare en un an, les autres diplômes de niveau III se préparent tous sur trois années.

Des formations concentrées sur deux grands pôles urbains pour des élèves ou étudiants principalement lorrains

La quasi-totalité des formations préparant aux métiers du social sont organisées sur les territoires de Nancy (52% des élèves) et de Metz (43% des élèves). Seulement 4% des effectifs sont formés en Meuse et 1% dans les Vosges.

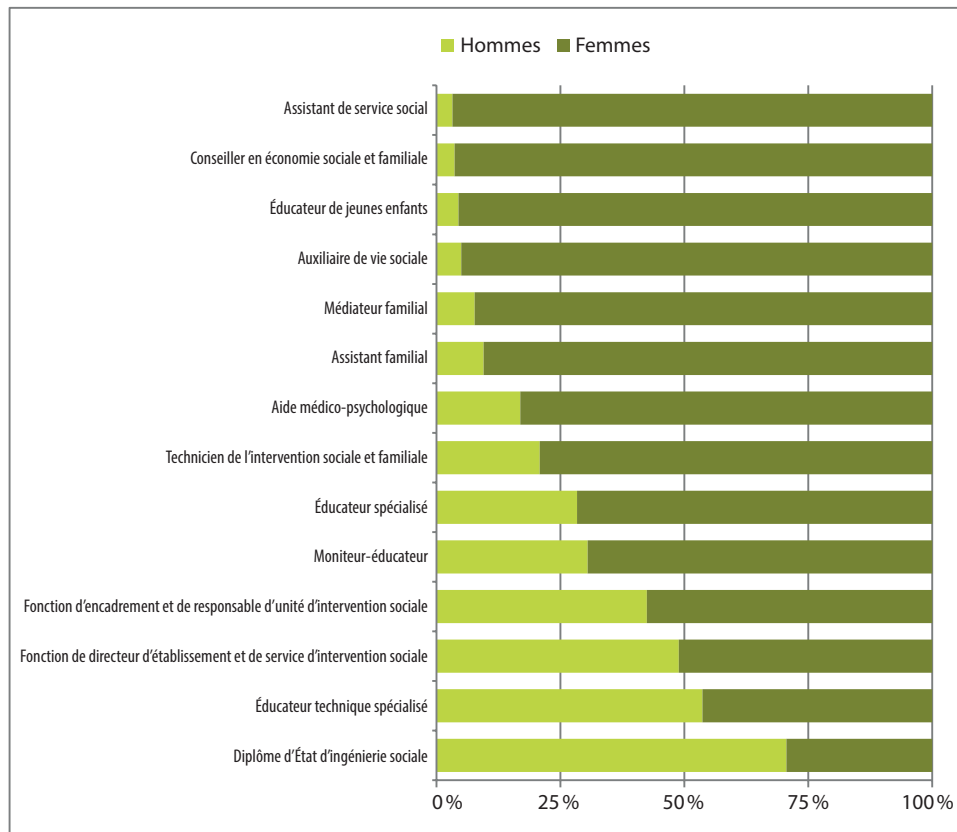
90% des stagiaires formés dans la région sont originaires de Lorraine. En effet, à peine plus d'une centaine d'élèves et/ou d'étudiants (118 personnes) habitaient une autre région dans les 12 mois précédant leur entrée en formation. Au total, parmi l'ensemble des inscrits 2013, 3% sont originaires d'Alsace, 3% de Champagne-Ardenne et près de 5% venaient d'autres régions.

Parallèlement, sur la période 2009 - 2013, le nombre de lorrains partis se former aux métiers du social dans d'autres régions est relativement stable : il représente moins d'une centaine d'individus. C'est peu en comparaison des effectifs formés (2179 étudiants en 2013). C'est l'Alsace, région frontalière, qui accueille le plus de lorrains, plus particulièrement pour les disciplines prisées que sont assistants de service social et éducateurs spécialisés.

Des stagiaires majoritairement féminines mais des profils spécifiques selon les diplômes préparés

Graphique 3 : Répartition hommes/femmes selon les formations

Source : DREES enquête École-social 2013 © DRJSCS de Lorraine



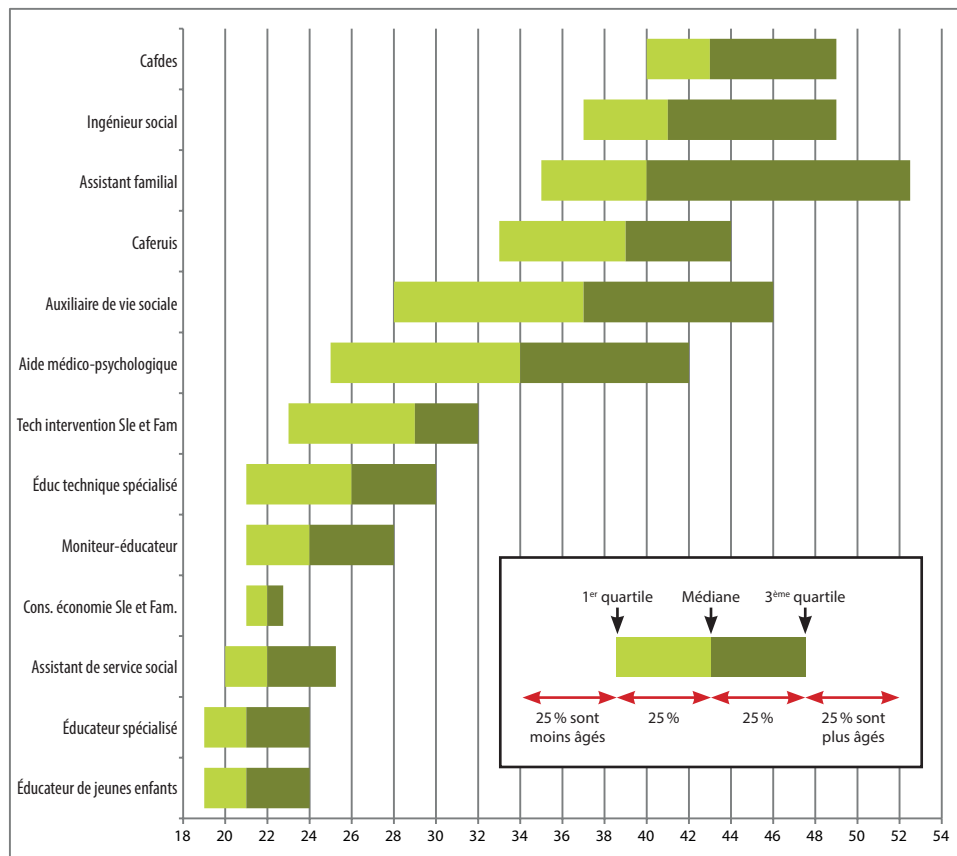
Près de 80% des effectifs sont de sexe féminin. C'est dans les disciplines préparant aux métiers d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs de jeunes enfants que se trouve le taux de féminisation le plus important; en revanche les filières comme Ingénieur social, éducateur technique spécialisé ou le CAFDES – toutes de niveau supérieur – comptent une majorité d'hommes.

On retrouve ici un phénomène souvent observé autour des métiers liés à l'éducation, au social et à la petite enfance où la part des femmes est souvent très supérieure à celle des hommes.

Au-delà du genre, des différences sont facilement observables entre les différentes préparations aux métiers du social. Ainsi, l'analyse des âges révèle que si certaines formations présentent des classes d'âges plutôt homogènes, comme celle des éducateurs spécialisés ou celle des assistants de service social ou des conseillers en économie sociale et familiale, d'autres sont suivies par des étudiants d'âges très différents. C'est le cas des filières d'assistants familiaux, auxiliaires de vie sociale, aide médico-psychologique où plus d'une vingtaine d'années de différence peuvent séparer les stagiaires en formation.

Graphique 4 : Âges des étudiants lors de l'entrée en formation

Source : DREES enquête École-social 2013 © DRJSCS de Lorraine



Note de lecture : En prenant pour exemple la filière auxiliaire de vie sociale, on constate qu'un quart des inscrits a moins de 28 ans, la moitié a moins de 37 ans et un quart a plus de 46 ans.

Le croisement du statut des stagiaires avec la variable âge met en lumière la multiplicité des profils et les caractéristiques de certaines formations. Trois profils peuvent être identifiés :

- Les personnes en formation initiale, dont l'âge se situe entre 20 et 30 ans, intégrant la filière sociale dès la fin des études: c'est le cas d'un bon nombre des étudiants conseillers en économie sociale et familiale, assistants de service social, éducateurs spécialisés.
- Les personnes plus âgées, exerçant déjà une profession sociale et bénéficiant de la formation continue, qui souhaitent acquérir des compétences et des responsabilités plus importantes: les inscrits dans les filières assistant familial, ingénieur social, CAFDES et CAFERUIS.
- Les personnes en requalification ou reconversion, souhaitant acquérir une nouvelle qualification et dont la formation est financée dans le cadre de leur recherche d'emploi: les auxiliaires de vie sociale, les techniciens de l'intervention sociale et familiale.

À la rentrée 2013 et toutes formations confondues, 31% des entrants en formation déclaraient un statut d'étudiant, 23% un statut de personnes en situation d'emploi et presque 46% un statut de demandeur d'emploi. En comparaison, ils étaient respectivement 34%, 29,5% et 36,5% en 2011 ce qui indique une progression de plus de neuf points des personnes en situation de recherche d'emploi.

Les formations d'aides médico-psychologiques, de techniciens de l'intervention sociale et familiale et d'auxiliaires de vie sociale accueillent une forte proportion de demandeurs d'emploi. On y retrouve également les personnes qui ont le niveau de formation le plus faible: près de 60% des AMP et près de 70% des AVS ont un niveau V/VI (sans diplôme, brevet des collèges, CAP ou BEP).

Sans surprise, les inscrits dans les filières ingénieur social et CAFDES sont les plus diplômés; à l'inverse les auxiliaires de vie sociale, aides médico-psychologique et assistants familiaux ont des niveaux de formation inférieurs.

La diversité des niveaux de qualification à l'entrée en formation dans certaines filières s'explique par l'étendue et l'attractivité des métiers du social comme par les dispositifs mis en place pour soutenir financièrement les personnes qui souhaitent s'y préparer: bourse du Conseil Régional ou du Conseil Départemental, contrat d'apprentissage, contrat aidé, formation continue, allocation de retour à l'emploi...

Divers accompagnements financiers existent pour aider les étudiants au cours de leurs études, chaque étudiant pouvant être éligible à plusieurs dispositifs d'aides.

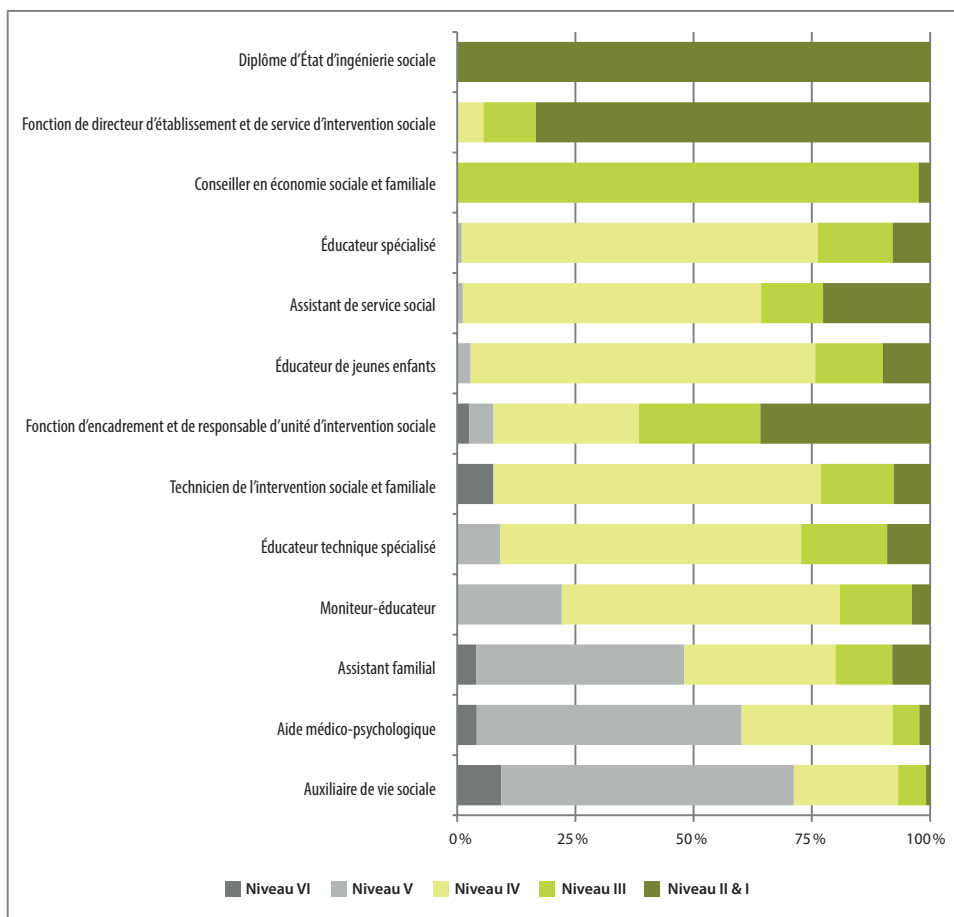
L'aide pour les demandeurs d'emploi, les bourses attribuées par le Conseil Régional et le dispositif de formation continue sont les plus sollicitées en 2013.

Tableau 1 :

| Statut des entrants en formation | Total effectifs | | Étudiants | | En situation d'emploi (apprenti, salarié) | | Demandeurs d'emploi | |
|----------------------------------|-----------------|-------------|----------------|-------------|-------------------------------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | En nombre | | En pourcentage | | | | | |
| | 2011 | 2013 | 2011 | 2013 | 2011 | 2013 | 2011 | 2013 |
| niveau V | 401 | 419 | 6,2 | 2,6 | 49,1 | 27,4 | 44,6 | 69,9 |
| niveau IV | 139 | 146 | 35,3 | 28,8 | 11,5 | 23,3 | 53,2 | 47,9 |
| niveau III | 424 | 452 | 66,3 | 63,1 | 6,8 | 8,8 | 26,9 | 28,1 |
| niveau II | 59 | 50 | 0 | 0 | 88,1 | 90 | 11,9 | 10 |
| niveau I | 16 | 18 | 0 | 0,0 | 68,8 | 88,9 | 31,3 | 11,1 |
| totaux | 1039 | 1085 | 34,2 | 31,2 | 29,9 | 23,0 | 36,5 | 45,8 |

Graphique 5 : Niveau d'études atteint avant l'entrée en formation

Source : DREES enquête École-social 2013 © DRJSCS de Lorraine



Si 46% des étudiants déclarent un statut de demandeurs d'emploi, seulement 36% d'entre eux sont éligibles à une allocation de pôle emploi.

91% des étudiants auxiliaires de vie sociale perçoivent une aide de pôle emploi, ainsi que 61,5% des techniciens de l'intervention sociale et familiale et 42% des moniteurs-éducateurs. 11% des étudiants bénéficient d'une bourse du Conseil Régional: elle est versée à 36% des inscrits en filière éducateur technique spécialisé, à 31% des techniciens de l'intervention sociale et familiale et 24% des éducateurs spécialisés. 33% des étudiants inscrits en ingénierie sociale, 24% des CAFERUIS et 22% des CAFDES bénéficient d'un congé individuel de formation ou d'un congé de formation professionnelle.

Tous les étudiants inscrits dans la filière assistants familiaux bénéficient du dispositif de formation continue.

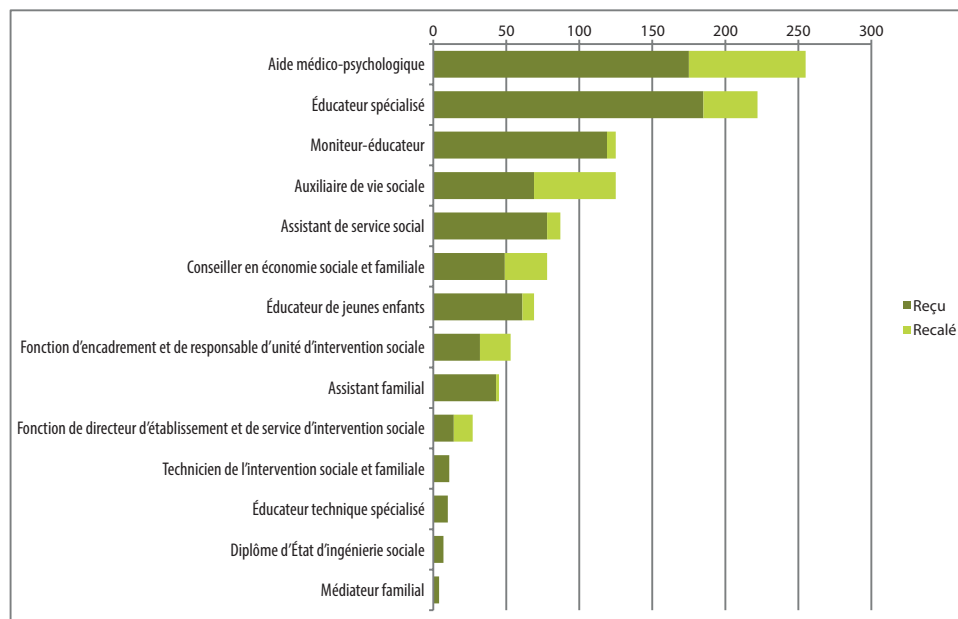
Dans les filières auxiliaires de vie sociale, assistants familiaux, CAFERUIS, tous les étudiants bénéficient d'une aide pour continuer leur cursus.

En revanche, 23% des étudiants du social inscrits en 2013 ne bénéficient d'aucune aide financière: les plus nombreux se trouvent dans les disciplines de conseiller en économie sociale et familiale (65%), assistants de service social (42%) et éducateurs spécialisés (38%).

Une stabilité dans le taux de réussite aux diplômes

Graphique 6 :

Source : DREES enquête École-social 2013 © DRJSCS de Lorraine



Les taux de réussite aux diplômes restent dans l'ensemble stables sur la période considérée de 2011 à 2013. Seuls les résultats concernant le diplôme de médiateur familial connaissent des changements notables qui, au regard des effectifs considérés (moins de 5 diplômés par an) ne peuvent faire l'objet d'une étude statistique.

Les taux de réussite s'échelonnent de 52% pour les disciplines CAFDES et CAFERUIS à 100% pour les disciplines des techniciens de l'intervention sociale et familiale ainsi que pour les médiateurs familiaux.

Les éducateurs techniques spécialisés, les assistants familiaux, les moniteurs éducateurs connaissent également de très bons taux de réussite, compris entre 90 et 96%.

Les autres filières, présentent quant à elles des taux de réussite intermédiaires variant entre 55 et 89%.

La gratification des stages obligatoires dans le cursus des formations sociales

Le décret du 31 janvier 2008 a instauré l'obligation de rémunérer les stagiaires en formation initiale de niveau III (Assistants de service social, Éducateur spécialisé, Conseiller en économie sociale et familiale, Éducateur de jeunes enfants, Éducateur technique spécialisé) qui effectuaient leur stage dans le domaine privé comme les associations de droit privé et les entreprises.

Il a été complété en 2009 par un décret qui étend l'obligation de gratifier les stages de niveau III aux administrations et établissements publics de l'État.

La loi du 22 juillet 2013 a par la suite généralisé l'obligation de gratifier les stages (toujours de niveau III) supérieurs à 2 mois (consécutifs ou non) sur l'année d'enseignement, à tous les secteurs : sont désormais concernés les collectivités territoriales (CR, CD, communes), les établissements publics de santé, les établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Depuis le décret du 27 novembre 2014, l'extension de la gratification aux diplômés de niveaux IV et V est effective.

Ne sont concernés par la gratification que les stagiaires en formation initiale. Ils perçoivent actuellement 13,5% du plafond de la Sécurité Sociale, soit 480€ pour un stage de 4 semaines.

À compter du 1^{er} septembre 2015 la gratification sera égale à 15% du plafond de la Sécurité Sociale, soit 523€ pour un stage de 4 semaines (1/09/2015 : date d'application du décret du 27 novembre 2014).

L'État met des crédits à la disposition des DRJSCS pour attribuer des subventions aux organismes du domaine social qui acceptent des stagiaires en formation. L'Agence Régionale de Santé de Lorraine reçoit également des crédits à destination des établissements hospitaliers et médico-sociaux.

La difficulté : trouver des terrains de stage en région

La filière des assistants de service social est plus particulièrement concernée par la difficulté de trouver des lieux d'accueil pour effectuer les stages obligatoires dans le cursus de leur formation. Les effectifs

sont importants : 260 en 2011, 247 en 2012 et 248 en 2013, et les terrains de stage trop peu nombreux. À un moindre degré, les filières des éducateurs spécialisés et des éducateurs de jeunes enfants rencontrent également ce problème.

La DRJSCS attribue des aides aux établissements recevant des stagiaires mais n'a pas de leviers d'action pour améliorer la situation.

Il est à noter que les difficultés sont plus importantes en Lorraine que dans d'autres régions. Pour pallier ces difficultés il a été décidé fin janvier 2015 de mettre en place une commission régionale – la CRAIES (Commission Régionale de l'Alternance Intégrative et des Stages) – composée des partenaires impliqués dans la formation des travailleurs sociaux : ce sont l'État, le rectorat, les collectivités territoriales, les fédérations employeurs des travailleurs sociaux et l'IRTS de Lorraine. Cette commission a pour mission de recenser de manière la plus exhaustive possible les terrains de stage potentiels et de mettre en place une bourse aux stages.

Tableau 2 : La filière de formation aux professions sociales en Lorraine

| Niveau du diplôme | Nbre de formations dispensées en 2013 | Diplômes | Métiers | Durée de la formation |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| V | 7 | DEAVS Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale | L'auxiliaire de vie sociale effectue à domicile un accompagnement et un soutien auprès de personnes fragiles (malades, personnes âgées, handicapées, enfants) | 1 an |
| V | 4 | DEAMP Diplôme d'état d'aide médico-psychologique | L'aide médico-psychologique exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne, son rôle est à la frontière de l'éducatif et du soin | 2 ans |
| V | 2 | DEAF Diplôme d'état d'assistant familial | L'assistant familial accueille en permanence à son domicile et dans sa famille des mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans | 2 ans |
| IV | 1 | DETISF Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale | Le technicien de l'intervention sociale et familiale assure une action socio-éducative auprès des familles - voire d'autres publics - pour permettre leur intégration sociale et développer leur autonomie | 2 ans |
| IV | 2 | DEME Diplôme d'état de moniteur éducateur | Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficultés ou en situation de handicap | 2 ans |
| III | 4 | DCESF Diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale | C'est par l'information, le conseil technique, l'organisation d'actions de formation que le conseiller en économie sociale et familiale aide les personnes, les familles à résoudre les problèmes de leur quotidien | 1 an |
| III | 2 | DEASS Diplôme d'état d'assistant de service social | L'assistant de service social travaille avec les personnes, les familles, les groupes afin d'améliorer leurs conditions de vie sur un plan social, économique ou culturel. Il les aide à surmonter leurs difficultés et à développer leurs propres capacités dans le but de restaurer ou maintenir leur autonomie et ainsi faciliter leur insertion | 3 ans |
| III | 2 | DEEJE Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants | Spécialiste de la petite enfance (0-7 ans), l'éducateur de jeunes enfants exerce des fonctions d'éducation, de prévention, de coordination) | 3 ans |
| III | 2 | DEES Diplôme d'état d'éducateur spécialisé | L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents, au soutien d'adultes présentant des déficiences psychiques ou des troubles du comportement, ou encore ayant des difficultés d'insertion | 3 ans |
| III | 1 | DEETS Diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé | L'éducateur technique spécialisé est à la fois éducateur et spécialiste d'une technique professionnelle. Il transmet son savoir-faire technique aux personnes rencontrant de grandes difficultés d'insertion professionnelle dont il a la charge | 3 ans |
| II | 2 | CAFERUIS Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale | Les encadrants et responsables d'intervention sociale sont les acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale. Ils ont la compétence pour animer une unité de travail | 2 ans |
| II | 1 | DEIS Diplôme d'état d'ingénierie sociale | Ce diplôme atteste de compétences pour exercer des fonctions d'expertise, de conseil de conception, de développement et d'évaluation, appliquées aux domaines des politiques sociales et de l'intervention sociale. Ce diplôme a remplacé le DSTS. | 3 ans |
| II | 1 | DEMF Diplôme d'état de médiateur familial | Le médiateur familial exerce de façon qualifiée un accompagnement social, sanitaire, juridique, psychologique des familles en difficultés | 3 ans |
| I | 1 | CAFDES Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale | Les directeurs d'établissement ont pour mission d'assurer aux usagers une prise en charge individualisée de qualité | 30 mois |

Pour mémoire :

Niveau VI : sans diplôme ou Brevet des collèges

Niveau V : CAP ou BEP

Niveau IV : Baccalauréat général, technologique ou professionnel

Niveau III : diplômes de niveau Bac + 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles de formation sanitaire ou sociale)

Niveau II & I : diplômes de 2nd ou 3^{ème} cycle universitaire ou diplômes de grandes écoles.